

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Date de convocation : 08 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 98
Nombre de suffrages : 99

L'an deux mil vingt le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la Commune de Sainte Colombe, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEUAN Serge, titulaire – BERTHOMIER Gérard, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DENEUFBOURG Sandrine, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – OUVRE Michel, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire – CHERON Emmanuel, suppléant – LUQUOT Cécile, suppléante –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves, titulaire – CALLUC Laurent, titulaire – DOMARD Muriel, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – LALLEMENT Thierry, titulaire – HIERNARD Thierry, suppléant – PATIN Jean-Raymond, suppléant – SANTUS Pascal, suppléant – VEIL Cathy, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BACHELET Stéphane, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, suppléant – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – HOTIN LETANG Julie, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MARCHAND François, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PIERRU Hugo, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAULT Nadège, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BALDUCCI Alain, suppléant – BELLACHE Chantal, suppléante – BOUVRAIN Xavier, suppléant – DAL PAN Gilbert, suppléant – GRYMONTPREZ Jean, suppléant – LANGLET Bernard, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël, titulaire – BERTRAND Luc, titulaire – CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – CORBISIER Bruno, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – JUZWENKO Jérôme, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LAWSON Latevi, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PERNET Roger, titulaire – PODOROJINIY Anastasia, titulaire – POULAIN Michel, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – BIGOT Jean-Yves, suppléant – CLOOTENS Hervé, suppléant – LAGAN Thomas, suppléant – MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas, titulaire –

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

DUCOUP Thierry – GRENET-LAFFONT Denis – PEYRECAVE-MARIN Martine – PRON Philippe – RENCK Jean-Claude – VAN DER SCHUEREN James –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique – GUILLETTE Christine – HEMET Patrick – SALA Patrick –

Communauté de Communes du Provinois :

BLANCHARD Flavien – BONTOUR Alain – MILLET Jérôme – PERRIN Catherine –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

DE ROUX Julie – LABONNE Bernard – VANDENHOVE Christian –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BOCQUET Luc – BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – GUIGNIER Marie-France – LAPLAIGE Didier – LEGRAND Michel – MONBEIG Pierre-Dominique – PHILIPPE Jean-Marie –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – DUBECQ Dominique – GELSUMINI Patrick – GOBARD Éric – LEMAIRE Ingrid – MENEGAULT Corinne – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VEYSSET Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BANNE Pascal – COGNYL Gérard – GALAND Yvette – LEFEVRE Christophe – PERRINO Fabien – ROCIPON Jean-Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARELLA Cyril – CARRASCO Alain – FASSIER Delphine – FLAMEY Francis – JOUNIAUX Olivier – QUÉRÉ Catherine – SALMON Christian – THIENARD Gérard – VILLIERS Nadine –

Pouvoirs :

DUCOUP Thierry à DE VESTELE Philippe

Etaient invités : Benoît CARRÉ, Cécile BOURILLON, Agnès DELALOT, Matthieu MOUMAS

Secrétaire de Séance : Alain BALDUCCI

OBJET : N° 2020-57 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2020 – LA FERTE GAUCHER

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 19 octobre 2020 à La Ferté Gaucher a été transmis à chacun des membres du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 19 octobre 2020 qui n'appelle aucune observation.

OBJET : N° 2020-058 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Comité Syndical dans toutes les collectivités incluant au moins une commune de 3 500 habitants.

Ce débat qui constitue la première phase de la construction du budget syndical, doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel du syndicat.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Ce débat ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur est retracée par une délibération du Comité Syndical pour en prouver l'existence.

Ce débat est l'occasion, dans un souci de transparence et de bonne information des délégués, d'aborder les actions engagées et futures du Syndicat.

Le Comité syndical doit prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 qui seront transposées dans le budget syndical qui sera soumis prochainement au Comité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2021,

OBJET : N° 2020-059 – DECISION MODIFICATIVE N°1- S2e77

Vu le budget primitif, et le budget supplémentaire,
Vu les consommations de crédits réalisés,
Vu la notification de certaines subventions,

Il convient de prendre une décision modificative selon le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			TOTAL
1068		Autres Réserves	11 185,63
21531	OPNI	Opération non individualisée	15 000,00
21561	OPNI	Opération non individualisée	70 000,00
2315	Ope = 2104	DAGNY Rnvt AEP Fontaine Ramée	176 175,31
	Ope = 2105	SABLONNIERES Rnvt AEP Le Vautron	
	Ope = OPNI	Opération non individualisée	
	Ope = 2019	SDAEP BRIE NANGISSIENNE (ST JUST / VANVILLE / Vx CH	
	Ope = 2020	SECTORISATION BRIE NANGISSIENNE (ST JUST / VANVILLE	
	Ope = 2102	MELZ SUR SEINE Rnvt AEP Bourg	
165	OPNI	Opération financière	3 030,00
TOTAL			275 390,94
RECETTES			
021		virt section fonctionnement	92 098,94
1068	OPFI	Autres reserves	20 000,00
13111	Ope = 1815	MEILLERAY REHAB. RESERV.	-195 796,00
	Ope = 1817	ST CYR REHAB. RESERV. MONTAPEINE	
	Ope = 1818	LA CHAPELLE MOUTILS-REHAB. CE MONGETS	
	Ope = 2019	SDAEP BRIE NANGISSIENNE (ST JUST / VANVILLE / Vx CH	
	Ope = 2000	MAILLAGE	
	Ope = 2020	SECTORISATION BRIE NANGISSIENNE (ST JUST / VANVILLE	
13118	Ope = 1801	REBAIS- TRX AEP av liberation/ tilleuls	-123 082,00
1318	Ope = 1801	REBAIS- TRX AEP av liberation/ tilleuls	123 082,00
1313	Ope = 2000	MAILLAGE	359 088,00
1313	Ope = 2020	SECTORISATION BRIE NANGISSIENNE (ST JUST / VANVILLE	
TOTAL			275 390,94
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			TOTAL
023		virt section investissement	92 098,94
TOTAL			92 098,94
RECETTES			TOTAL
778		Produit exceptionnel	92 098,94
TOTAL			92 098,94

Oui la Présidente exposant à l'assemblée la nécessité de modifier les prévisions budgétaires votées et de réaliser les mouvements et ouvertures de crédits soit :

- En section d'investissement pour un total de 275 390,94€ en recettes et en dépenses
- En section de fonctionnement pour un total de 92 098,94€ en recettes et en dépenses

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative N°1

OBJET : N° 2020-60 APPORTS DES COMMUNES CC Bassée Montois

Vu l'extension de périmètre à l'ensemble du territoire de la communauté de commune de Bassée Montois (CCBM)
Vu la dissolution des différents Budgets « eau » des communes membres
Vu les différentes délibérations des communes de la CCBM fixant le montant des résultats apportés au syndicat S2e77 au 01/01/2020

Les résultats connus au 31/12/2020, sont les suivants :

Réunion du Comité syndical du 14 décembre 2021 à Sainte Colombe

Soit un apport total en section de fonctionnement de 465 174,28 € et de 430 123,71 € en section d'investissement soit un total de 895 297,99

Le syndicat, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'apport des résultats des communes au 31/12/2019 pour :

- 465 174,28 € en section de fonctionnement
- 430 123,71 € en section d'investissement

		Transfert S2e77		TOTAL
		Fonct	Invest	
77015	Baby			0,00
77025	Bazoches-lès-Bray			0,00
77140	Coutençon			0,00
77159	Donnemarie-Dontilly	178 451,96	240 146,76	418 598,72
77174	Everly			0,00
77187	Fontaine-Fourches	94 526,36	44 142,65	138 669,01
77208	Gouaix			0,00
77218	Grisy-sur-Seine	10 000,00		10 000,00
77223	Gurcy-le-Châtel			0,00
77227	Hermé	50 000,00	128 524,93	178 524,93
77347	Les Ormes-sur-Voulzie			0,00
77263	Luisetaines	10 439,23		10 439,23
77286	Meigneux	25 375,00	8 495,00	33 870,00
77298	Mons-en-Montois	14 722,02		14 722,02
77310	Montigny-le-Guesdier			0,00
77311	Montigny-Lencoup	10 000,00		10 000,00
77341	Noyen-sur-Seine	10 000,00		10 000,00
77355	Paroy	4 035,00	20 000,00	24 035,00
77356	Passy-sur-Seine	2 000,00		2 000,00
77452	Sigy			0,00
77461	Thénisy	0,00	0,00	0,00
77507	Villenauxe-la-Petite	0,00	0,00	0,00
77509	Villeneuve-les-Bordes	0,00	0,00	0,00
77522	Villiers-sur-Seine	55 624,71	-11 185,63	44 439,08
77523	Villuis			0,00
77524	Vimpelles	0,00	0,00	0,00
		465 174,28	430 123,71	895 297,99

OBJET : N° 2020-061 ATTRIBUTION PRIME EXCEPTIONNELLE

Suite à création du syndicat en 2019, l'extension de périmètre en 2020 et cette année difficile du fait de la pandémie COVID 19,

Mme la Présidente propose de verser une prime exceptionnelle pour reconnaître le travail fourni par les équipes et leur implication.

Pour le personnel technique de la Régie SNE 77 et le personnel du S2e77 son montant sera de 400€ Brut

Pour le personnel administratif de la Régie son montant sera de 500€ Brut

Le montant de la prime pourra être proratisé.

Mme la présidente précise que cette prime représente environ 1 % masse salariale brute et que les crédits budgétaires permettent de couvrir cette prime

Après avoir délibéré à la majorité (Pour : 97, Abstention : 1, Contre : 1), le comité syndical APPROUVE le versement d'une prime exceptionnelle selon les modalités exposées.

OBJET : N° 2019-062 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION SUR LE TERRITOIRE DU TRANSPREAUVINOIS- PHASE 2- RESEAUX

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 14 Décembre 2020 à 14h30.

Après étude des dossiers déposés des candidats retenus suite à l'appel d'offres pour un marché d'appel d'offre ouvert en application des articles R2124-1 et du 1^{er} de l'article R2124-2 du code de la commande publique et avoir entendu le rapport du maître d'œuvre SETEC-HYDRATEC

La commission après avoir débattu, propose de retenir pour les lots 1 à 3 les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Groupement SADE/PAGOT/AITST pour 4 369 216,16 € HT
- LOT 2 : BIR/NORD EST TP pour 3 949 922 € HT
- LOT 3 : SETA pour 3 999 753,75€ HT

Offres les mieux disantes selon les critères d'analyse énoncés au règlement de la consultation

Le Comité syndical à l'unanimité,

APPROUVE les choix de la commission,

RETIENT les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Groupement SADE/PAGOT/AITST pour 4 369 216,16 € HT
- LOT 2 : BIR/NORD EST TP pour 3 949 922 € HT
- LOT 3 : SETA pour 3 999 753,75€ HT

SOLLICITE des aides financières au Conseil Départemental de Seine et Marne et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie correspondant à ces travaux,

Dit que le budget de la collectivité sera aménagé en conséquence,

Autorise la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

OBJET : N° 2020-063 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION SUR LE TERRITOIRE DU TRANSPREAUVINOIS- PHASE 2- OUVRAGE

Après étude des dossiers déposés des candidats retenus suite à l'appel d'offres pour un marché d'appel d'offre et entendu le rapport du maître d'œuvre SETEC-HYDRATEC, il est proposé de retenir pour la construction du réservoir de Courtacon :

La variante 2 du Groupement EIFFAGE-TRACE et Associé pour 2 670 488,00 € HT

Offre la mieux disante selon les critères d'analyse énoncés au règlement de la consultation

Le Comité syndical à l'unanimité,

APPROUVE le Choix

RETIENT la variante 2 du Groupement EIFFAGE-TRACE et Associé pour 2 670 488,00 € HT

SOLLICITE des aides financières au Conseil Départemental de Seine et Marne et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie correspondant à ces travaux,

Dit que le budget de la collectivité sera aménagé en conséquence,

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

OBJET : N° 2019-064 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION SUR LE TERRITOIRE DU TRANSPREAUVINOIS- PHASE 5- RESEAUX

Après étude des dossiers déposés des candidats retenus suite à l'appel d'offres pour un marché d'appel d'offre et entendu le rapport du maître d'œuvre SETEC-HYDRATEC, il est proposé de retenir pour les travaux de réseau de la phase 5

La variante du Groupement CISE TP/ LA LIMOUSINE/ SADE pour 3 992 682,20 € HT

Offre la mieux disante selon les critères d'analyse énoncés au règlement de la consultation

Le Comité syndical à l'unanimité,

APPROUVE le Choix

RETIENT la variante du Groupement CISE TP/ LA LIMOUSINE/ SADE pour 3 992 682,20 € HT

SOLLICITE des aides financières au Conseil Départemental de Seine et Marne et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie correspondant à ces travaux,

Dit que le budget de la collectivité sera aménagé en conséquence,

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

OBJET : N° 2020-065 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION SUR LE TERRITOIRE DU TRANSPREAUVINOIS- PHASE 5- OUVRAGES

Après étude des dossiers déposés des candidats retenus suite à l'appel d'offres pour un marché d'appel et entendu le rapport du maître d'œuvre SETEC-HYDRATEC, il est proposé de retenir pour les lots 1 et 2 les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Groupement SAUR / GOSSIAUX FRERES pour 565 730,20 € HT
- LOT 2 : Groupement SAUR / GOSSIAUX FRERES pour 1 608 987,00 € HT

Offres les mieux disantes selon les critères d'analyse énoncés au règlement de la consultation

Le Comité syndical à l'unanimité,

APPROUVE les choix de la commission,

RETIENT les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Groupement SAUR / GOSSIAUX FRERES pour 565 730,20 € HT
- LOT 2 : Groupement SAUR / GOSSIAUX FRERES pour 1 608 987,00 € HT

SOLLICITE des aides financières au Conseil Départemental de Seine et Marne et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie correspondant à ces travaux,

DIT que le budget de la collectivité sera aménagé en conséquence,

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

OBJET : N° 2020-066 CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECTORISATION BASSEE-MONTOIS

Suite au transfert de compétence, le S2e77 a repris le suivi des travaux de Sectorisation lancé par la CC Bassée Montois. Le S2e77 se charge depuis le 01/01/2020 du suivi du marché public et des demandes de subventions

La CC Bassée Montois a réglé les premières factures et perçu les restes à charge des différentes communes

Le Syndicat a réglé le solde du marché et percevra les subventions sur l'ensemble du projet

Montant payé par CCBM :	339 049€
Montant reversé par les communes :	323 782€
Solde à reverser à la CCBM :	15 267 €

Le S2e77 et la CCBM doivent établir une convention financière afin de déterminer les modalités de reversement de ce solde

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE la mise en place cette convention financière
- AUTORISE la présidente à signer tout document relatif à sa mise en place

OBJET : N° 2020-067 CONVENTION DE FINANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR BASSEE-MONTOIS

Suite au transfert de compétence, le S2e77 a repris le suivi du schéma directeur lancé initialement par la CC Bassée Montois. Le S2e77 se charge depuis le 01/01/2020 du suivi du marché public et des demandes de subventions

La CC Bassée Montois s'est engagée à financer le reste à charge ; soit le montant non subventionné par l'AESN (20% du coût global)

Montant marchés :	895 285 € HT
Montant restant à payer par le S2e77 :	828 320 € HT
Montant estimatif Subventions (80%) :	716 228 € HT
Soit un solde à percevoir estimé à :	112 092 € HT

Le S2e77 et la CCBM doivent établir une convention financière afin de déterminer les modalités de reversement de ce reste à charge

Après avoir délibéré, le comité syndical

- APPROUVE la mise en place de la convention financière fixant les modalités de reversement du reste à charge du Schéma directeur par la CC Bassée Montois
- AUTORISE la présidente à signer tout document relatif à mise en place de cette convention

OBJET : N° 2020-068 CONVENTION DE DELEGATION DE LA MISSION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT

Madame la présidente expose à l'assemblée,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, dans son article 2 II organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publics,

Considérant

Le Code de l'environnement,

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur,

Le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) « Protection des ressources en eau de l'est seine-et-marnais », porté par le S2e77 et dont la CACPB est signataire,

L'objectif du contrat est de rassembler les acteurs gestionnaires de captages sur un même territoire ou des territoires voisins en interactions, afin qu'ils mènent des actions cohérentes à l'échelle de ce(s) territoire(s) et qu'ils mutualisent leurs moyens.

Vu la délibération 2019-101 du S2e77 approuvant et autorisant la signature du CTEC

Vu que le S2e77 est porteur du contrat, il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CACPB pour :

- Autoriser cette délégation
- Fixer les modalités administratives et financières

Entendu la Présidente,

Le Comité syndical, à l'unanimité

ACCEPTE la convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études, animations et actions du CTEC

DONNE pouvoir à Madame la Présidente de négocier la convention définissant les engagements ainsi que les modalités d'intervention et de financement,

AUTORISE la Présidente à signer cette convention,

DIT que les crédits budgétaires seront prévus aux différents budgets sur la durée du CTEC

DIT que ladite convention sera ensuite annexée à la présente délibération

OBJET : POINTS DIVERS :

Le S2e77 prend acte que doivent être mise en place les conventions suivantes :

- CACPB - Vente d'eau à Aulnoy :

Le S2e77 via la régie SNE 77 alimentera la CACPB (SUEZ) pour le Château du Ru
Nécessité d'établir une convention pour fixer les modalités de vente d'eau en Gros

- CC Pays de Montereau - Vente d'eau commune de La Tombe :

La CCPM alimentant la commune de la Tombe
Nécessité d'établir une convention pour fixer les modalités techniques et financières de vente d'eau en Gros

- Convention Missions Optionnelles Centre de Gestion 77- Année 2021

Afin de bénéficier des tarifs avantageux, proposition de prendre les prestations suivantes :

- Avancement échelon
- Formations Hygiène et sécurité et santé au travail
- Formations Assistant de prévention

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie M. Alain BALDUCCI, maire de Sainte Colombe, de son accueil et lève la séance à 21h00